

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 32

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 02 juin 2023**

***Etaient présents :*** Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Audrey CARON, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

M.BEDIN donne pouvoir à Mme CHEVALIER  
M.PARENTY donne pouvoir à Mme SYLVAIN  
MME EUSEBE donne pouvoir à M.LANTERI  
MME FOURSANE donne pouvoir à M. LACHAS  
MME BENICHOU donne pouvoir à Mme COUCHOT  
M. BOULTAME donne pouvoir à Mme DISANT

**Conseillers municipaux absents et non représentés**

M.MIGALE n'a pas donné de pouvoir

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme WATERLOT a donné pouvoir à M.VIZIERES, après la délibération n° 2.1 consacrée aux élections sénatoriales

M.GABIRON a donné pouvoir à Mme DUFAYET, après la délibération n° 2.1 consacrée aux élections sénatoriales

M.BOUSDAG a donné pouvoir à M.Le Cunff, après la délibération n° 2.1 consacrée aux élections sénatoriales

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20230609-4-1-06-2023-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2023  
Date de réception préfecture : 13/06/2023

***Madame Jacqueline DISANT est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 4.1/06/2023

NOMENCLATURE ACTES :

4.2 Personnel contractuels

#### **OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS COMPTE TENU D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal,**

VU l'article L.332-23 du code général de la fonction publique relatif au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du dispositif d'emploi des jobs été 2023 pour la période de juin à août 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximum de 12 mois, pour les directions de la Famille, des Services Techniques (équipements sportifs) et de la Police Municipale (agents de traversées),

**CONSIDERANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agents contractuels pour faire face à ces besoins en application de l'articles L.332-23 du code général de la fonction publique,

#### **APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité et à un accroissement temporaire d'activité. A ce titre, seront créés :

- 1) **15 emplois non permanents à temps complet** relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du dispositif d'emploi des jobs été, pour la période de juin à août 2023 pour assurer les fonctions suivantes :
  - « animateurs » rattachés à la Direction des solidarités et de la citoyenneté sur les animations d'été,
  - « Aides logistique » rattachés au service Evènementiel et à la Direction de la famille,
  - « Agents techniques polyvalents » à la Direction des Services Techniques.

2) **35 emplois non permanents à temps non complet** relevant de la catégorie hiérarchique C dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum, pour assurer les fonctions suivantes :

- animations périscolaires,
- aide à la traversée des enfants,
- surveillance des gymnases,

**ARTICLE 2 :** DE CALCULER la rémunération, pour l'ensemble des emplois créés, sur la base de l'indice majoré 361 au prorata des heures réellement effectuées.

**ARTICLE 3 :** D'ACTER que l'indice minimal de rémunération suivra l'éventuelle évolution selon la législation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** DE NOTER que ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023.

**ARTICLE 5 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal  
Sylvie COUCHOT**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*